

Règlement Jeu Concours des « 7 célèbres »

Article 1: Objet

L'association Nord Agile, association de loi 1901, dont le siège social est situé à Nord Agile – Maison des associations, 27 rue Jean Bart 59000 LILLE organise un jeu concours du 12 mai au 23 juin 2023.

Article 2: Participation

La participation au jeu concours « des 7 célèbres » est ouverte à tout participant à l'Agi'Lille 2023 bénéficiant d'un compte Linkedin et/ou Twitter.

Une seule participation par personne est autorisée : même nom, même prénom et même adresse email. Il est formellement interdit de jouer avec plusieurs adresses email reliées à une même personne ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Article 3: Dotation

Le 29 et 30 Juin 2023 aura lieu l'Agi'Lille 2023. Pendant cet évènement se tiendra le jeu des 7 célèbres.

Il n'y aura qu'un gagnant par équipe. Une équipe étant composée de 7 personnes.

Le gain a gagner sera un Hoodie Branding Agi'Lille 2023, des bières du « Steph » et des mignardises de la région. Ce dernier devrai être réceptionné par la gagnant le jour J. A défaut, il sera remis en jeu.

Ces lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre sa valeur en espèces, ni remplacés par un autre lot, à la demande du gagnant, ni cédés à des tiers.

Article 4 : Modalités de participation

Pour jouer, le participant doit retrouver les autres participants qui possèdent une carte de la même famille que lui. Au total, le participant devra retrouver 6 autres participants pour constituer sa famille. Une fois l'équipe au complet, ces derniers devront prendre une photographie de leurs 7 cartes et taguer Nord Agile sur Linkedin et/ou twitter.

Il ne peut y avoir qu'un gagnant par équipe. Le premier participant a avoir tagué Nord Agile sur Linkedin et/ou Twitter sera considéré comme le gagnant de son équipe.

Le gagnant sera contacté directement le jour J pour venir chercher son gain. Si ce dernier ne retire pas son gain alors il sera remis en jeu.

Article 5 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité de reporter, d'écourter ou d'annuler ce jeu à tout moment sans que cela puisse donner lieu à aucun dédommagement sous quelque forme que ce soit.

La société organisatrice n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté qui perturberait le jeu tel que : un incident technique lié à une défectuosité du système utilisé ou à un accès frauduleux au dit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

La participation au jeu « Gagne Ton Pass pour Agi'Lille » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur au sein de l'association.



Article 6 : Loi « Informatique et Libertés »

Nord Agile en tant qu'organisateur du Jeu agit comme responsable de traitement pour les données personnelles des participants.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du jeu font l'objet d'un traitement destiné à la gestion du présent jeu pour l'expédition des lots aux participants gagnants. Elles sont traitées uniquement en France.

Elles peuvent être utilisées par Nord Agile ou par l'un de ses prestataires et sont traitées uniquement en France.

Les données personnelles des participants y compris celles des gagnants seront conservées pendant un délai maximum d'un an à compter de la date de sélection des gagnants et effacées passé ce délai dans nos systèmes d'information ainsi que ceux de nos prestataires.

Les données personnelles des participants font l'objet des mesures de sécurité appropriées.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès au traitement de leurs données personnelles, à leur rectification, effacement, portabilité et d'opposition relatif à ces traitements le concernant. Pour cela il suffit d'écrire par mail à info@nord-agile.org, en indiquant bien le rôle de participant au présent jeu.

Il peut également s'adresser à la CNIL.

Droit à l'oubli

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu seront détruites 5 ans après la fin effective de ce dernier.

Article 7 : Règlement des litiges

Le présent jeu est exclusivement soumis à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de la société organisatrice. Tout litige né à l'occasion du présent jeu concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Article 8: Clause force majeure

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Dans ce cas, une information sera faite en retour aux participants par l'organisateur.